

Aide aux activités culturelles et sportives

Le Centre Communal d'Action Sociale propose aux jeunes de moins de 16 ans de bénéficier d'une aide aux activités culturelles et sportives.

Une aide annuelle

Cette aide concerne **les jeunes de moins de 16 ans**, inscrites ou désirant s'inscrire à l'une des activités proposées par les associations de la commune. Elle est versée une fois par an. Son montant est calculé en fonction de votre quotient familial.

La participation peut varier entre 60 et 140 €. Le montant de l'aide ne peut toutefois en aucun cas dépasser le montant de l'inscription à l'activité. Il n'intervient qu'après déduction des autres aides (Comité d'Entreprise, bons CAF, etc.).

Pour en bénéficier

Si vous souhaitez en bénéficier, merci de vous munir :

- > De votre numéro d'allocataire CAF
- > De votre attestation de quotient familial

Télécharger le flyer de présentation

Contact

Centre Communal d'Action Sociale



Maison Berthelot
55-57 avenue Paul Doumer
Tél. 04 72 24 57 39

Horaires d'ouverture au public :

- > Lundi de 13h30 à 17h00
- > Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Ou sur rendez-vous en dehors de ces horaires

SITUER



Vue plan



• ACCÈS RAPIDES





ANNUAIRES



PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



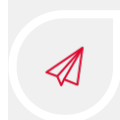
PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

